

Lutte contre la Toxicomanie - Formation des animateurs et éducateurs - Demande de subvention

M. LE MAIRE, Rapporteur : Lors de sa séance du 15 mai 1995, le Conseil Municipal a adopté diverses opérations dans le cadre du contrat de ville. Initiée par le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance visant à sensibiliser les jeunes aux dangers de l'utilisation du cannabis, le Conseil Municipal a décidé l'édition d'une plaquette sur la prévention de la toxicomanie. Cette action devait recevoir un financement de l'Etat au titre du Plan Local d'Animation pour 10 000 F et de la Délégation Générale à la Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie (DGLDT) pour 10 000 F.

Depuis cette date, l'Etat a souhaité adjoindre un programme de formation à destination des animateurs, éducateurs et travailleurs sociaux avec la participation d'intervenants locaux de la prévention de la toxicomanie.

Le coût global de l'opération passe de 40 000 F à 50 000 F financés de la façon suivante :

Plaquette CANNABIS DANGER

Ville de Besançon	20 000 F
DGLDT	10 000 F
Etat (équipements de proximité) (paiement direct de factures)	10 000 F

Formation

DRDJS	10 000 F
-------	----------

Les financements apportés par la ville sont inscrits au budget primitif de l'exercice 1995.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à solliciter le versement de l'aide de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports, soit 10 000 F, et de la DGLDT, soit 10 000 F,

- autoriser l'inscription au budget supplémentaire de l'exercice courant dès réception des sommes :

* *en recettes* : 945-92-7371 code projet 95005 code service 47040

* *en dépenses* : 945-92-645 code projet 95005 code service 47040.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables de la Commission «Politique de la Ville» et de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.